

FÉVRIER 2024

ASSEMBLE

CONJONCTURE ECONOMIQUE

Par Lazar TELLI Gérant PATRIM'ETHIC, Membre ASSEMBLE

Dans un contexte économique marqué par des signes encourageants de stabilisation, la résilience du marché du travail et la persistance de niveaux d'épargne soutenus se distinguent malgré des ajustements monétaires.

La consommation des ménages a su absorber efficacement les pressions sur le pouvoir d'achat, tandis que la maîtrise de l'inflation ouvre la voie à des perspectives favorables, notamment une baisse des taux d'intérêt propice à la croissance.

Cependant, des incertitudes persistent, imposant une approche prudente. Néanmoins, les récents indicateurs de résilience offrent des raisons d'optimisme quant à la capacité de l'économie à maintenir sa trajectoire de croissance à moyen terme.

Dans ce contexte, la Loi de Finances 2024, revêt une importance capitale dans les orientations économiques gouvernementales.



Bilan global sur l'année 2023-2024

En 2023, nous avons observé une tendance désinflationniste marquée par l'arrêt de la hausse des prix alimentaires et la baisse des prix de l'énergie, notamment grâce au bouclier tarifaire en France jusqu'en août dernier.

L'économie française a affiché une croissance robuste, avec une inflation en légère baisse à 4,9 % et un solde public à -4,9 % du PIB, marqué par des mesures de soutien élevées.

Pour 2024, cette tendance devrait se maintenir, ramenant l'inflation à environ 2 %.

Une fois l'inflation sous contrôle et avec le ralentissement de la croissance, nous prévoyons un assouplissement de la politique monétaire en deuxième partie de l'année. Du côté de la croissance, une légère reprise de la consommation est anticipée, stimulée par la désinflation et la progression des salaires.

Concernant, la croissance, elle devrait se maintenir près de son potentiel, portée par le rebond de la consommation des ménages, tandis que l'inflation devrait reculer à 2,6 % et le solde public à -4,4 % du PIB, dans une perspective de normalisation des comptes publics post-crise.

Le parcours accompli pour atteindre ce stade

Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, et Jérôme Powell, président de la Réserve fédérale américaine (Fed), ont efficacement ajusté les taux directeurs avec l'un des principaux outils des banques centrales pour contrôler l'inflation. Face à diverses causes telles qu'un excès de demande, des pressions monétaires ou une hausse des coûts de production, la lutte contre l'inflation peut adopter plusieurs approches.

Pour maîtriser voire réduire l'inflation, les autorités peuvent recourir à la politique monétaire, la politique budgétaire, la politique des revenus ou encore la politique de la concurrence. Actuellement, dans la zone euro, la politique monétaire est privilégiée, avec une augmentation des taux d'intérêt, complétée par des mesures budgétaires visant à soutenir les revenus et le pouvoir d'achat.

Est-il possible de concevoir un système d'atterrissage en douceur ?

Le concept d'atterrissage en douceur est pertinent, décrivant le ralentissement progressif et contrôlé de la croissance économique, évitant un crash soudain ou une récession (définie comme une croissance économique négative sur deux trimestres consécutifs). Cependant, trouver le bon dosage pour les banques centrales est une tâche ardue.

Si l'économie ne ralentit pas suffisamment, l'inflation peut devenir incontrôlable, risquant de conduire à l'hyperinflation, comme observé en Argentine.

En revanche, si le freinage est excessif, une récession peut s'installer : les entreprises procèdent à des licenciements, le pouvoir d'achat diminue, la consommation et les investissements chutent, entraînant une dépréciation des actifs (immobilier, actions, etc.).

Taux directeurs

Dans la zone euro, les taux souverains sur 10 ans devraient se maintenir autour de 2,60%, principalement en raison de la politique restrictive de la Banque centrale européenne (BCE). Pendant ce temps, aux États-Unis, la Réserve fédérale (FED), ont estimé des taux à 4% en 2023, suivie d'une légère baisse à 3,50% en 2024 sur les mêmes échéances.

Récemment, les taux d'intérêt à long terme ont diminué vers la fin de l'année 2023.

En ce qui concerne les taux d'intérêt à court terme, les banques centrales devraient adopter une approche prudente afin d'éviter une récession économique.

Taux par revenus (nets annuels) au 1er février 2024

Durée du crédit	0 - 40k€	40 - 80k€	+80k€	Tous profils
15 ans	3,93%	3,83%	3,65%	3,80%
20 ans	4,07%	3,97%	3,78%	3,94%
25 ans	4,22%	4,11%	3,89%	4,07%

Perspectives des actifs financiers

Les perspectives des actifs financiers semblent prometteuses, ce qui explique un rebond observé en novembre et décembre, après une période difficile en septembre et octobre.

 Moyenne annuelle	2023	2024
PIB	0,6%	1,3%
Inflation	5,6%	2,9%

Le PIB en France et dans la zone euro

En France, malgré le ralentissement global, la croissance du PIB a maintenu sa résilience grâce à une performance soutenue dans le secteur des services.

Dans la zone euro, le ralentissement de la croissance a été principalement affecté par une baisse en Allemagne, bien que les exportations aient dépassé les importations, signalant une certaine robustesse dans les échanges commerciaux.

Risque de récession ?

Le risque de récession économique reste relativement faible, malgré les mesures restrictives de la politique monétaire. La stabilité des prix et la modération de la demande limitent les pressions inflationnistes, tandis que les ajustements salariaux retardés atténuent les risques sur l'emploi et l'investissement. Néanmoins, la vigilance demeure nécessaire pour maintenir l'équilibre entre objectifs monétaires et budgétaires à court terme.

Evaluation des risques

Les risques pour la croissance économique sont nettement orientés à la baisse, malgré l'efficacité des politiques de la BCE contre l'inflation. Les tensions géopolitiques, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, représentent des menaces potentielles susceptibles de miner la confiance des acteurs économiques et de perturber le commerce international. Une reprise de la croissance pourrait être favorisée par une augmentation plus marquée des dépenses due à une hausse des revenus réels ou une croissance mondiale plus robuste que prévue. En ce qui concerne l'inflation, les tensions géopolitiques accrues pourraient entraîner une hausse des coûts de l'énergie et du fret à court terme, tandis que des salaires plus élevés ou des marges bénéficiaires plus résistantes pourraient également contribuer à une inflation supérieure aux attentes. Cependant, une politique monétaire plus restrictive ou des conditions économiques mondiales défavorables pourraient freiner l'inflation. La dynamique des prix de l'énergie peut également jouer un rôle important dans l'évolution future de l'inflation à court terme.

Les marchés financiers

Dans l'ensemble, les marchés financiers en France, semblent bien se porter. Aujourd'hui le CAC 40, reste aux alentours de 7000 points.

L'état du marché immobilier

En 2023, le Marché immobilier a connu une chute historique des ventes, avec une baisse de 21% par rapport à l'année précédente, atteignant 875 000 ventes. Cette baisse s'est accompagnée d'une diminution des prix et d'une inflation persistante, ainsi que d'une pénurie croissante de biens disponibles à la fois à la vente et à la location. En 2024, la tendance à la baisse des prix devrait se poursuivre, avec une estimation moyenne de -4%, et le volume des transactions immobilières devrait également diminuer, avec une prévision de 800 000 ventes d'ici septembre 2024. Malgré ce contexte, les investissements immobiliers restent prometteurs, nécessitant cependant une vigilance accrue pour des choix rentables. Une reprise du marché immobilier est envisagée pour 2024, notamment avec le retour progressif des banques sur le marché et des baisses de taux d'emprunt.

La fin prochaine de la loi Pinel : Dernière chance pour bénéficier de la défiscalisation immobilière avant sa suppression en 2024

En 2024, le dispositif de défiscalisation immobilière connu sous le nom de loi Pinel est sur le point d'être définitivement supprimé à la fin de l'année. Pour les achats réalisés entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2024, les investisseurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt selon la durée de leur engagement locatif: 9% pour 6 ans, 12% pour 9 ans et 14% pour 12 ans. Ce dispositif vise à encourager l'investissement dans des logements neufs destinés à la location, contribuant ainsi à stimuler le marché immobilier et à répondre à la demande de logements locatifs.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES MARCHÉS FINANCIERS

<u>Indice Actions</u>	<u>Cours au 12-01-24</u>	<u>Cours au 12-02-24</u>
CAC 40	7423.28	7641.23
Eurostoxx 50	4 480,02	4740.01
S&P	4783.83	5028.38
Nasdaq	14960	15991

<u>Taux d'intérêt</u>	<u>Cours au 12-01-24</u>
OAT Français (10 ans)	2.6
OAT Allemand (10 ans)	2.365
Us Treasuries (10 ans)	3.50

<u>PETROLE et OR</u>	<u>Cours au 12-01-24</u>	<u>Cours au 12-02-24</u>
Pétrole (\$/baril)	77.90	81.66
Or(\$/once)	1871,32	1877.30

<u>Taux de change</u>	<u>Cours au 12-01-24</u>	<u>Cours au 12-02-24</u>
EUR / USD	1,10	1,08

La Loi de Finances 2024

En cette nouvelle année, alors que les dynamiques économiques prennent forme, la dernière page de la lettre de conjoncture offre une passerelle intrigante vers un élément essentiel des politiques gouvernementales : la Loi de Finances 2024. Entrée en vigueur le 1er janvier, cette loi se dresse comme un pivot majeur des orientations économiques, traçant ainsi les contours du paysage financier national. À travers l'introduction d'une série de mesures fiscales cruciales, elle exerce un impact profond tant sur les particuliers que sur les entreprises, tout en renforçant les contrôles fiscaux. Cette exploration approfondie du document synthétique qui la présente nous permettra de mieux saisir les tenants et aboutissants de cette législation clé pour notre économie. Celle-ci a été promulguée en vertu de l'article 49-3 de la Constitution française. Elle revêt une importance capitale dans les orientations économiques gouvernementales. Cette disposition constitutionnelle permet au gouvernement d'adopter un texte sans vote parlementaire, à condition qu'aucune motion de censure ne soit déposée dans les 24 heures suivant son engagement de responsabilité. Entrée en vigueur le 1er janvier 2024, cette loi introduit un ensemble de mesures fiscales déterminantes qui façonneront le paysage financier national, influençant divers secteurs économiques et orientant les politiques budgétaires futures.

Alors, jetons un coup d'œil à ces nouvelles règles, parce qu'elles vont façonner l'année !

MESURES RELATIVES AUX PERSONNES PHYSIQUES

Indexation sur l'Inflation

Les tranches de l'impôt sur le revenu augmentent de 4,8%, alignées sur l'indice des prix à la consommation.

Plafonnement du Quotient Familial

Le plafond est ajusté à l'inflation, impactant la réduction d'impôt pour les foyers à revenus élevés.

Plafond de la Sécurité Sociale

En 2024, le plafond annuel augmente à 46 368€, soit une hausse de 5,4%.

Revalorisation des Retraites

Les retraites du régime général augmentent de 5,3% à partir du 1er janvier 2024.

Donation des sommes d'argent en démembrement : Remise en cause de la déductibilité de la dette de restitution de l'actif successoral du quasi-usufrUITIER

En résumé :

Les dettes de restitution dans les donations avec usufruit réservé ne sont généralement plus déductibles, sauf exceptions.

Exceptions incluent la vente d'un bien avec usufruit réservé non principalement motivée par des considérations fiscales et les usufruits résultant d'une transmission au conjoint survivant.

Conseil :

Si usufruit et nue-propriété sont réunis, les règles de l'article 774 bis peuvent déroger à la franchise d'impôt de l'article 1133 du CGI.

Conséquences :

La valeur de la dette non déduite peut entraîner des droits de mutation par décès pour le propriétaire nu, en fonction de la relation avec l'usufruitier.

Remboursement des droits :

Les droits déjà payés lors de la donation peuvent être déduits des droits de succession, mais pas de remboursement si les droits sont plus élevés dans le cadre de la succession.

Loi Industrie Verte

 Crédit d'Impôt de 20% à 45%

Investissez dans les industries vertes et bénéficiez d'un crédit d'impôt de 20% à 45%. Contribuez à la transition écologique tout en optimisant votre fiscalité.

Plan d'Épargne Avenir Climat

 Dispense d'Impôt sur le Revenu

Les revenus générés par votre plan d'épargne dédié à l'avenir climatique sont totalement dispensés d'impôt sur le revenu.

Plafond Avantageux pour les Jeunes Investisseurs

Un plafond de 22 950 € pour les moins de 21 ans.

Dispositif "Coluche"

 Jusqu'à Fin 2026

75% de défiscalisation sur les versements aux associations d'aide aux plus démunis avec le dispositif "Coluche".

Déduction pour Patrimoine Religieux

 Nouveau Régime à 66%

Participez à la préservation du patrimoine religieux des communes avec une déduction d'impôt de 66%.

SOFICA

 Avantages Fiscaux Inchangés ! SOFICA conserve ses avantages fiscaux avec des réductions de 30%, 36%, ou 48%. Investissez dans le cinéma français et bénéficiez d'une fiscalité avantageuse.

Article 35 Bis

 Exonération d'Impôt sur le Revenu pour la Location de votre Habitation Principale ! Louez ou sous-louez une partie de votre habitation principale et bénéficiez d'une exonération d'impôt sur le revenu pour les produits tirés de cette location.

MaPrimeRénov' et Ma Prime adapt

 Évolution en 2024 Découvrez le nouveau parcours unique et l'accompagnement personnalisé de MaPrimeRénov'. Bénéficiez de taux de subvention jusqu'à 90% pour des montants de travaux allant jusqu'à 70 000 euros.

 Jusqu'à 22 000 € de Travaux d'Adaptation

Pour les personnes âgées de 60 à 69 ans, de 70 ans ou plus, et les personnes handicapées. Subventions de 50% pour les revenus modestes et 70% pour les très modestes. Propriétaires et locataires du parc privé éligibles.

Dispositif Pinel - Dernière Chance !

 Expiration le 31 décembre 2024 Profitez des réductions d'impôts du dispositif PINEL avant son expiration ! Acquérez un logement neuf en zone tendue et bénéficiez de réductions de 9%, 12%, ou 14% pour des engagements de location de 6, 9, ou 12 ans respectivement. Conditions spéciales jusqu'à fin 2024.

Dispositif Malraux

 Prorogé jusqu'à fin 2024 Restaurez des immeubles historiques et bénéficiez de réductions d'impôts de 22% ou 30%. Plafond de dépenses de 400 000 € et engagement de location de neuf ans. Une opportunité unique pour les passionnés de patrimoine.

Dispositif Denormandie - Rénovation dans l'Ancien !

 Reconduit jusqu'au 31 décembre 2026

Acquérez des logements anciens nécessitant des travaux dans des zones spécifiques. Profitez de réductions d'impôts de 12%, 18%, ou 21% pour des engagements de location de 6, 9, ou 12 ans.

MESURES RELATIVES AUX PERSONNES MORALES

Dispositif IR-PME

 Prolongation jusqu'à Fin 2025

Abattement de 25% prolongé avec des plafonds spécifiques d'investissement. Maximisez vos avantages fiscaux en soutenant le développement des PME.

Micro-BIC pour Meublés de Tourisme

 Seuil Abaissé à 15 000 €

Avec un abattement de 30%, et 21% supplémentaires pour les entreprises en zones équilibrées. Explorez les nouvelles possibilités dans le secteur des meublés de tourisme.

Nouveau Statut : Jeune Entreprise de Croissance (JEC)

 Création à partir du 1er janvier 2024

Suppression de l'exonération d'impôt pour les JEI, mais introduction du statut de "Jeune Entreprise de Croissance". Des critères spécifiques pour soutenir les entreprises innovantes.

Réduction d'Impôt pour l'Investissement Solidaire

 Taux Majoré Prolongé jusqu'au 31 Décembre 2025

Exclusivement pour les souscriptions au capital d'ESUS et de foncières solidaires.

Réduction d'Impôt pour les Souscriptions au Capital des PME

 Réduction d'Impôt Égale à 18%. Explorez les opportunités locales avec une réduction d'impôt pour les souscriptions au capital des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Nouvelle Réduction d'Impôt pour les JEI, JEC, et JEIR

 Période d'Éligibilité : 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2028 JEI et JEC : 30% de réduction d'impôt. JEIR (JEI ou JEC avec au moins 30% de dépenses de R&D) : 50% de réduction d'impôt.

 Plafonds de Souscription

 Célibataire : 50 000 € / Couple Marié : 100 000 €

 Taux réduit d'IS

 Augmentation du plafond des bénéfices : À partir du 1er janvier 2023, le plafond des bénéfices imposés au taux réduit de 15% est porté de 38 120 € à 42 500 €.

 Conditions inchangées

Les autres conditions pour bénéficier de ce taux réduit restent inchangées.

 Date d'entrée en vigueur

Les nouvelles règles s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

✗ Exclusion des sociétés immobilières non retenue

L'amendement prévoyant l'exclusion des sociétés à prépondérance immobilière du bénéfice du taux réduit n'a pas été retenu.

🌐 Nouvel Impôt pour les Groupes Multinationaux et Grands Groupes Nationaux

À partir de 2026, une directive européenne transposée en droit interne impose un niveau minimal d'imposition de 15% sur les bénéfices des groupes d'entreprises multinationales implantés en France et des grands groupes nationaux opérant uniquement en France. Cet impôt sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

🕒 Collecte des Recettes

Les recettes de ce nouvel impôt seront collectées à partir de 2026.

📅 Report de la Suppression de la CVAE

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), initialement prévue pour 2024, est repoussée à 2027.

📉 Baisse Progressive du Taux d'Imposition de la CVAE

Le taux maximal d'imposition de la CVAE sera abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

CONTENTIEUX ET CONTROLE FISCAL

🔒 Nouveau Délit - Mise à Disposition d'Instruments de Fraude

📅 À Partir de janvier 2024

✓ Peines : 3 ans de prison et 250 000 € d'amende

✓ Sanctions Complémentaires : Privilèges fiscaux suspendus jusqu'à 3 ans après condamnation

🌐 Contrôles Fiscaux Réinventés

🔄 Flexibilité de Lieu - Contrôlez vos impôts sans contrainte de lieu

👤 Contrôles Anonymes - Agents des finances publiques autorisés à exercer de manière anonyme

🏠 Visites Domiciliaires Étendues - En cas de présomption de déclarations inexactes

🛡️ Protection des Informateurs

🛡️ Dispositif d'Indemnisation des Aviseurs Fiscaux Prolongé

📅 En Continu

🔍 Renforcement de la Coopération Administrative - Droit d'accès direct aux informations financières

💰 Versement d'Intérêts Moratoires

📅 À Partir de janvier 2024

🚀 Stimulez la Correction Spontanée des Erreurs

🌐 Contre les Ruses de Ventes à Distance - Renforcement des règles contre les "dropshippers"